



Le vendredi 5 juin 2020,

Affaire suivie par Séverine Stawowy
Tél: 03.20.12.79.79
Courriel : s.stawowy@ville-lamadeleine.fr

Mesdames, Messieurs
Les Adjointes et
Conseillers Municipaux

Objet : Convocation
Pj : 2 modèles de délégation de pouvoir

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

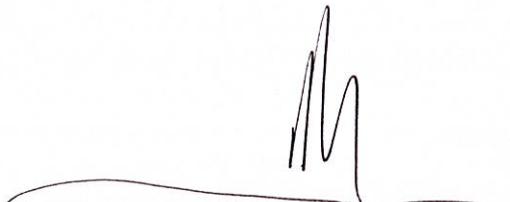
J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se tiendra le :

Judi 11 juin 2020 à 18 h 15
en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 (1), pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique et dans les zones géographiques où il reçoit application, par dérogation aux articles L. 2121-17, L. 2121-20, (...) les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, (...) ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté (...) Dans tous les cas, un membre de ces organes, (...) peut être porteur de deux pouvoirs. ».

En application de ces dispositions et afin de ne pas exposer l'ensemble des membres du Conseil Municipal et les agents municipaux au virus, tout en permettant la présence limitée de public présent dans la salle conformément à l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, il convient de limiter la séance du Conseil Municipal du 11 juin à la présence physique du tiers de ses membres. Soit 2 représentants - élus de la Liste « Agir pour l'Avenir » et 10 représentants - élus de la liste « La Madeleine que nous aimons » seront donc appelés à siéger et pourront détenir chacun 2 pouvoirs.

Je vous assure, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, de ma meilleure considération.


Sébastien LEPRÊTRE
Maire de La Madeleine

